



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

—
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

DCM 24/020

AFFAIRES JURIDIQUES & ADMINISTRATION GÉNÉRALE –

Majoration du crédit d'heures attribué aux élus dans l'exercice
de leur mandat

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 02 avril 2024 à 19h06, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 27 mars 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUFOUR Florence par M. SEKKAI Hadji
- M^{me} GOUAR Saara par M. BORDES Joël
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} PRIVAT Christine par M. BERTRAND Romain
- M. CADIOU Patrick par M. LECLERC Grégory
- M. BOIVIN Claude par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. FONTANA Alexandre, à 19h14 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} OROSCO Claire, à 19h19 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M^{me} MICHEL Fleur
- M^{me} COLLET Jennifer



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 24/020

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

—
**Objet : Majoration du crédit d'heures attribué aux élus dans
l'exercice de leur mandat**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-2, L. 2123-4,
R. 2123-8, R. 2123-5,

Considérant qu'un certain nombre de garanties sont accordées aux membres des conseils municipaux
dans leur activité professionnelle, afin notamment de leur permettre de consacrer un minimum
de temps au service de la collectivité,

Considérant ainsi qu'un crédit d'heures trimestriel est prévu de manière à permettre à l'élu de
« disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme auprès duquel il
la représente et à la préparation des réunions des instances où il siège »,

Considérant que le volume de crédit d'heures pour un trimestre est en fonction de l'importance
démographique de la commune,

Considérant que les conseils municipaux des communes chefs lieu de canton ou éligibles à la dotation
solidarité urbaine et de cohésion sociale peuvent décider d'une majoration des crédits d'heures pour
un trimestre, dans la limite de 30%.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article Unique : MAJORE de 30% le crédit d'heures trimestriel pour les membres du Conseil Municipal,
le portant ainsi comme suit :

	Maire	Adjoint	Conseiller municipal délégué	Conseiller municipal
Base	140 heures	140 heures	140 heures	35 heures
Majoration	182 heures	182 heures	182 heures	45 heures 30 minutes

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT
ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 10 avril 2024

Publication effectuée le : 10 avril 2024

Exécutoire ce jour : 10 avril 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir,
devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date
de transmission au représentant de l'État et de publication et/ou notification.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240410-DCM24-020-AI
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024